



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale des Opérations de Marché et des Systèmes de Paiement
Direction des Systèmes et Moyens de Paiement

RAPPORT ANNUEL SUR LES SYSTEMES DE PAIEMENT DE LA BCEAO

(Version publique)

ANNEE 2017

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations.....	3
I. Faits marquants.....	5
II. Évolution de l'activité des systèmes de paiement.....	6
II.1. Fonctionnement de STAR-UEMOA.....	6
II.2. Fonctionnement de SICA-UEMOA.....	7
III. Analyse des opérations intra-UEMOA.....	11
III.1. Évolution des échanges transfrontaliers dans STAR-UEMOA.....	11
III.2. Évolution des opérations sous-régionales dans SICA-UEMOA.....	12
IV. Modernisation des paiements des Trésors Publics.....	14
V. Gestion des risques.....	15
V.1. Gestion des risques opérationnels.....	15
V.2. Gestion des risques financiers.....	15
V.2.1. Analyse de la liquidité et de la fluidité dans STAR-UEMOA.....	15
V.2.2. Activités du Fonds Régional de Garantie.....	16
V.2.3. Utilisation de l'avance intra-journalière.....	17
VI. Renforcement de la satisfaction des clients.....	18
VII. Perspectives.....	19

Abréviations

BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
GIM-UEMOA	Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
SAGETIL-UMOA	Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine
SICA-UEMOA	Système Interbancaire de Compensation Automatisée de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
SFD	Système Financier Décentralisé
STAR-UEMOA	Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine

Le présent rapport dresse le bilan du fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement :

- SICA-UEMOA : Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA ;
- STAR-UEMOA : Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA.

Il est articulé autour des points ci-après :

- Faits marquants ;
Une revue des événements ayant marqué au cours de l'année, le fonctionnement des systèmes de paiements sus-indiqués, est effectuée.
- Fonctionnement des systèmes de paiement ;
Une présentation détaillée du fonctionnement des systèmes est déclinée dans cette section.
- Analyse des opérations intra-UEMOA ;
Des statistiques des opérations intra-UEMOA sont établies afin d'évaluer la part de ces échanges dans le volume global des transactions traitées par les systèmes. Cette évaluation permettra entre autres de se prononcer sur le niveau d'intégration économique ayant trait aux transactions financières entre les pays de notre Union.
- Accès des Trésors Publics aux systèmes de paiement ;
La volonté de la Banque Centrale de favoriser le renforcement de l'automatisation et la réduction des délais de traitement des opérations de nos États, se matérialise par une participation plus active des Trésors Publics Nationaux aux systèmes de paiement de compensation et de règlement brut..
- Gestion des risques ;
L'évolution des technologies et la place stratégique des systèmes de paiement au sein des économies de notre Union ont engendré de nouvelles menaces, facteur potentiel de risques. Les mécanismes mis en place dans le cadre de la gestion des risques, quelque soit leur nature, sont passés en revue.
- Renforcement de l'orientation client ;
La démarche qualité dans laquelle la Banque Centrale s'est inscrite, place l'écoute client au cœur des actions visant à l'amélioration du fonctionnement des systèmes et à la satisfaction des besoins des clients en lien avec les exigences s'appliquant auxdits systèmes.
- Perspectives.
Un examen des possibilités d'évolution des systèmes de paiement est établi sur la base des rencontres avec les différentes parties intéressées et en tenant compte du besoin de maintenir et renforcer la conformité aux principes pour les infrastructures de marchés financiers.

I. Faits marquants

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de modernisation continue des systèmes de paiement et en vue d'améliorer la satisfaction des utilisateurs, des actions ont été menées par la Banque Centrale en 2017, en particulier dans le domaine de l'optimisation des systèmes de paiement, du renforcement des capacités des utilisateurs, de l'écoute client et de la maîtrise des risques liés aux systèmes de paiement.

Au titre de l'optimisation des systèmes de paiement :

- l'intégration du module de gestion des droits d'accès dans la nouvelle version du Système Interbancaire de Compensation Automatisé (SICA-UEMOA V4) a été réalisée au cours de l'année 2017. La mise en production de ce module vient renforcer la sécurité du système à travers des améliorations dans la prise en charge des habilitations des gestionnaires opérationnels et techniques de tous les sites de la BCEAO ;
- une note d'orientation relative à la mise en œuvre des besoins d'évolution de SICA-UEMOA a été validée. Elle présente les besoins d'évolution fonctionnelle de SICA-UEMOA, notamment la gestion centralisée des jours fériés, l'accès indirect des SFD aux Systèmes de paiement, l'amélioration du module de la facturation et la réconciliation automatique des données avec les images au niveau central. Ces évolutions pourraient être implémentées au cours de l'année 2018.

Au titre du renforcement des capacités :

- Dans le cadre de la préparation de la formation décentralisée sur les systèmes de paiement au niveau des Directions Nationales, un atelier pratique sur la gestion de STAR-UEMOA a été organisé pour tous les gestionnaires opérationnels et techniques du système. La formation a permis aux participants de se familiariser avec les modules "Opérateur", "Contrôleur" et de supervision ;
- Au quatrième trimestre 2017, une session de formation s'est déroulée au niveau de chaque Direction Nationale. Cette formation destinée aux participants des systèmes de paiement, a permis de leur présenter ces systèmes, de renforcer leurs capacités, et de contribuer à l'amélioration de la maîtrise des risques opérationnels et financiers liés à leur participation ;
- En octobre 2017, une formation sur les aspects opérationnels et techniques de SICA-UEMOA V4 s'est tenue au Siège. Cette formation animée par ATOS, fournisseur de la solution, a permis aux gestionnaires opérationnels et techniques de chaque site ainsi qu'à ceux du Siège, de s'approprier la nouvelle architecture de SICA-UEMOA.

En ce qui concerne la mise en œuvre du dispositif d'écoute client, il convient de noter la tenue de séances de travail avec les groupes interbancaires d'utilisateurs des systèmes de paiement en vue d'identifier leurs préoccupations.

Au titre de la maîtrise des risques, les modes opératoires de simulation d'incidents ont été mis à jour afin de tenir compte de la centralisation technique de SICA-UEMOA.

II. Évolution de l'activité des systèmes de paiement

II.1. Fonctionnement de STAR-UEMOA

Le Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEMOA (STAR-UEMOA) compte à fin décembre 2017, cent vingt-sept (127) participants soit neuf (9) nouveaux participants entre 2016 et 2017. Ces nouveaux participants sont répartis comme décrit dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Répartition des nouveaux participants à STAR-UEMOA au cours de l'année 2017

Pays	Nouveaux participants
Bénin	2
Burkina-Faso	-
Côte d'Ivoire	3
Guinée-Bissau	1
Mali	1
Niger	1
Sénégal	1
Togo	-
Total	9

Le fonctionnement de STAR-UEMOA a été marqué par une évolution favorable de l'activité. En effet, les paiements réglés ont connu des hausses respectives de 9,25% en volume et de 18,06% en valeur. Au niveau des soldes compensés de SICA-UEMOA et du GIM-UEMOA, la tendance se maintient avec des augmentations respectives de 2,55% et de 24,04%.

Au total, 829 174 opérations ont été exécutées dans STAR-UEMOA pour un montant cumulé de 540 529 milliards de francs CFA.

Tableau 2 : Indicateurs d'activité de STAR-UEMOA

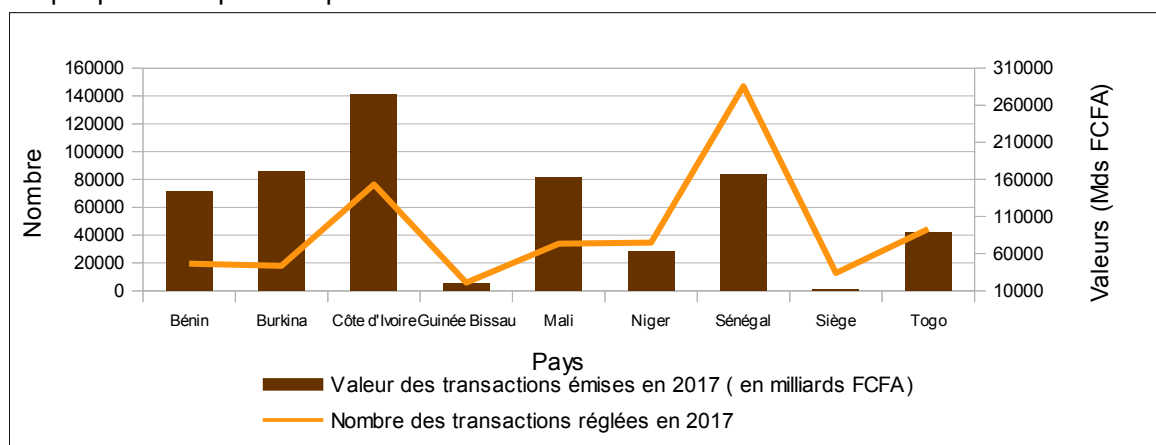
	2017	2016	Taux Variation
Nombre de participants	127	118	7,63%
Nombre total des paiements réglés	829 174	758 995	9,25%
Valeur des paiements réglés (en milliards FCFA)	540 529	457 831	18,06%
Nombre moyen des paiements réglés par jour	3 202,0	2 930,0	9,28%
Valeur moyenne des paiements réglés par jour (en milliards FCFA)	2 287,7	1 767,7	29,42%
Part des opérations inter-Etats	345 767	316 538	9,23%
Part des opérations inter-Etats (en mds FCFA)	35 501,8	26 272,3	35,13%
Délai moyen de règlement (en secondes)	53,42	70,00	-23,69%
Ratio d'intégration(*) moyen sur le volume des paiements	41,70%	41,70%	-0,01%
Ratio d'intégration(**) moyen sur la valeur des transactions	6,57%	5,74%	14,42%
Soldes de compensation de SICA-UEMOA déversés (en mds FCFA)	15 044,0	14 669,8	2,55%
Soldes de compensation du GIM-UEMOA déversés (en mds FCFA)	96,55	77,84	24,04%
Valeur des opérations compensées du DC/BR (en mds FCFA)	85,0	108,4	-21,59%
Taux de rejet financier des opérations dans STAR-UEMOA (**)	0,37%	2,56%	-85,55%

Source : BCEAO

* Proportion des opérations inter-pays par rapport aux échanges globaux

** Proportion du nombre de rejets financiers par rapport au volume total d'opérations.

Graphique 1 : Répartition par site du nombre et de la valeur des transactions en 2017



Source : BCEAO

II.2. Fonctionnement de SICA-UEMOA

Le Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) compte cent-trente-sept (137) participants à fin décembre 2017. Six (6) nouveaux établissements ont intégré SICA-UEMOA au cours de l'année 2017. Ces nouveaux participants sont répartis comme décrit dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Répartition des nouveaux participants à SICA-UEMOA au cours de l'année 2017

Pays	Nouveaux participants
Bénin	1
Burkina-Faso	-
Côte d'Ivoire	3
Guinée-Bissau	1
Mali	-
Niger	-
Sénégal	1
Togo	-
Total	6

L'activité de SICA-UEMOA a été également marquée par des augmentations respectives de 8,75% du volume des échanges et de 10,27% de leur valeur par rapport à 2016. Le volume des échanges s'est établi à 13 790 991 opérations pour un montant total de 48 599,72 milliards de francs CFA.

La hausse de la valeur des opérations est imputable aux évolutions de l'activité au niveau sous-régional (+23,87%), en Guinée Bissau (+16,60%), au Mali (+12,43%), au Sénégal (+11,96%) et en Côte d'Ivoire (+10,75%). Les échanges inter-pays constituent 1,33% de la valeur totale des transactions de l'Union.

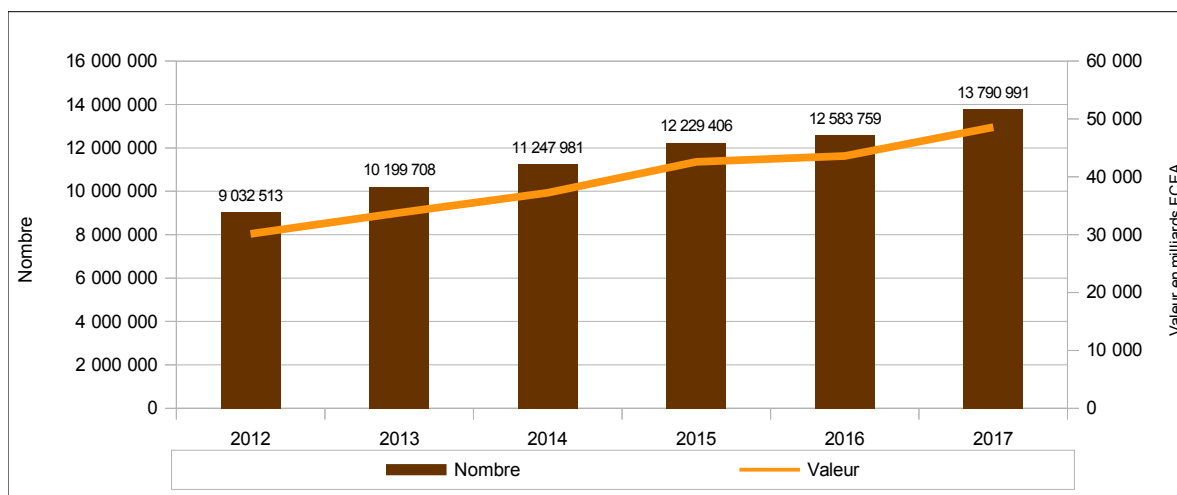
La répartition des opérations par site est retracée dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Évolution par système national et régional des opérations dans SICA-UEMOA

Pays	Nombre			Valeur (en millions de FCFA)		
	2016	2017	%	2016	2017	%
Bénin	432 882	459 967	5,89%	2 329 954,53	2 448 856,98	4,86%
Burkina	1 091 276	1 206 038	9,52%	3 982 363,85	4 217 719,57	5,58%
Côte d'Ivoire	6 139 278	6 586 409	6,79%	18 993 451,77	21 280 034,53	10,75%
Guinée-Bissau	18 439	21 726	15,13%	72 835,73	87 330,18	16,60%
Mali	735 842	816 530	9,88%	4 871 560,72	5 563 086,82	12,43%
Niger	177 208	174 975	-1,28%	956 045,56	914 375,28	-4,56%
Sénégal	3 462 429	3 948 448	12,31%	10 353 463,37	11 760 082,19	11,96%
Sous-Régional	109 907	142 468	22,85%	493 897,01	648 715,15	23,87%
Togo	416 498	434 430	4,13%	1 555 737,50	1 679 523,09	7,37%
Total	12 583 759	13 790 991	8,75%	43 609 310,03	48 599 723,78	10,27%

Source : BCEAO

Graphique 2 : Évolution globale des échanges de SICA-UEMOA de 2012 à 2017



Source : BCEAO

Concernant les instruments de paiement, il ressort de leur répartition, illustrée ci-dessous, que la part relative en volume des virements est en hausse de 2,69% au détriment des chèques, par rapport à leurs valeurs en 2016. Ainsi, en 2017, les virements représentent 38,24% du volume des échanges contre 60,53% pour les chèques. Pour rappel, la part respective de ces instruments était de 34,32% et 64,51% en 2016.

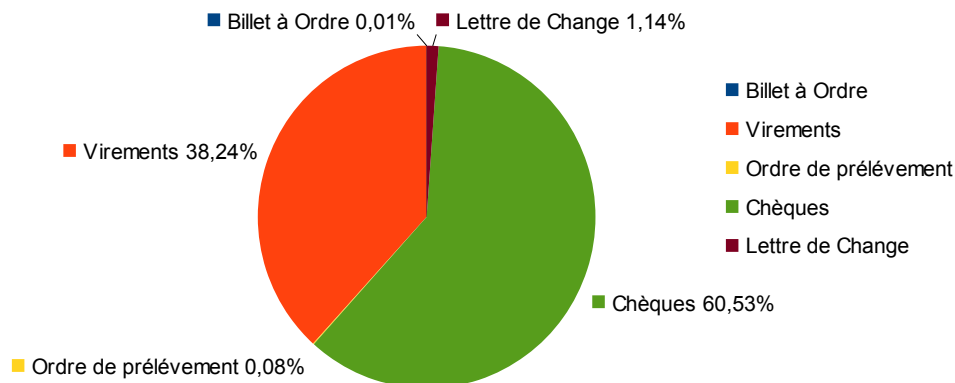
En valeur, les chèques échangés s'élèvent à 83,44% des échanges en 2017, en repli par rapport à l'année précédente (84,57%).

Par ailleurs, il a également été noté en 2017, une progression du volume et de la valeur des ordres de prélèvement qui passent respectivement de 10 en 2016 à 10 400 en 2017 et de 13 000 à 174 736 millions de FCFA. Au total, les ordres de prélèvement pour l'année 2017 représentent 0,38 % de la valeur des opérations et 0,08% en volume.

S'agissant des billets à ordre, en volume ils passent de 641 à 1147 de 2016 à 2017 et en

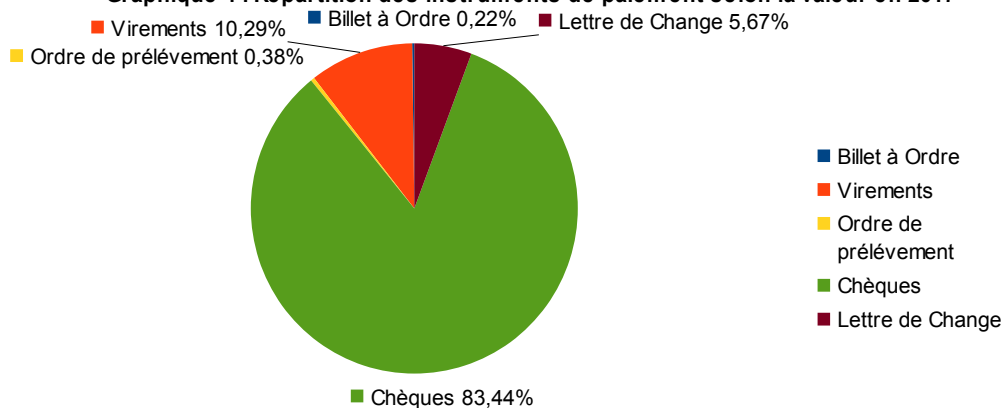
valeur, de 96 609,23 millions en 2016 à 100 811,27 millions en 2017. Toutefois, en part relative, il faut noter une légère baisse en valeur par rapport aux autres instruments de paiement, à savoir 0,23% en 2016 et 0,22% en 2017.

Graphique 3 : Répartition des instruments de paiement selon le volume échangé en 2017



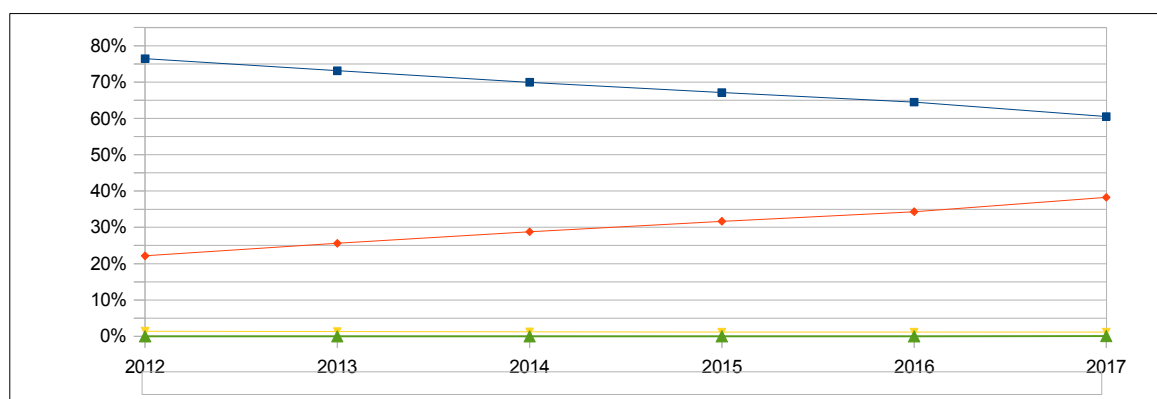
Source : BCEAO

Graphique 4 : Répartition des instruments de paiement selon la valeur en 2017



Source : BCEAO

Graphique 5 : Évolution de la part de chaque instrument de paiement dans le volume global des échanges de 2012 à 2017



Source : BCEAO

La tendance baissière observée (Graphique 5) sur l'évolution globale des chèques, des lettres

de change et des billets à ordre traités dans SICA-UEMOA, se confirme d'année en année et pourrait s'expliquer par la déficience des consommateurs via à vis du chèque, du fait des incidents de paiements fréquents y relatifs et leur préférence pour le virement, du fait de la célérité de son traitement. A cet égard, une hausse sensible des virements est enregistrée au cours des cinq (5) dernières années, 38,24% en 2017 contre 22,14% en 2012.

Après plusieurs années de non utilisation dans SICA-UEMOA, les ordres de prélèvement font leur apparition au niveau des places d'Abidjan (10 390) et de Dakar (10).

III. Analyse des opérations intra-UEMOA

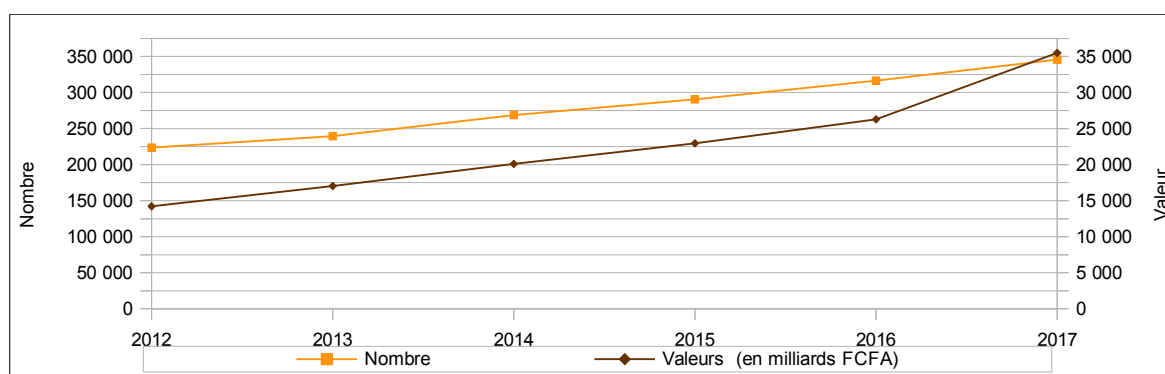
Le nombre de transactions inter-pays est en constante évolution depuis 2015 au niveau de STAR-UEMOA. Dans SICA-UEMOA, la proportion des échanges intra-UEMOA reste relativement faible (1,03%).

III.1. Évolution des échanges transfrontaliers dans STAR-UEMOA

Dans STAR-UEMOA, le nombre de paiements transfrontaliers exécutés a augmenté d'une année à l'autre de 9,24% en passant de 316 538 opérations en 2016 à 345 797 en 2017. Le ratio d'intensification qui rapporte le nombre de paiements inter-pays au nombre total d'opérations réglées, reste constant à 41,70% entre 2017 et 2016.

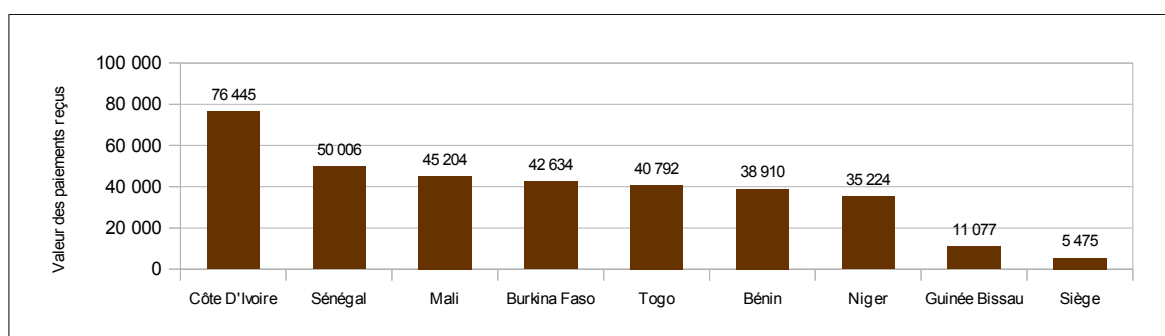
Le ratio d'intégration financière évolue positivement. Il passe de 5,74% à 6,57% de 2016 à 2017. Cette situation s'explique par une augmentation de la valeur des opérations inter-pays (35 501,79 milliards de FCFA) par rapport au montant total des opérations (540 528,92 milliards FCFA). Sur la période sous-revue, la hausse des opérations inter-pays en valeur est de 35,13% d'une année à l'autre.

Graphique 6 : Évolution pluri-annuelle des transactions inter-pays dans STAR-UEMOA



Source : BCEAO

Graphique 7 : Répartition par site de la valeur des paiements transfrontaliers transmis en 2017 dans STAR-UEMOA



Source : BCEAO

En nombre, les pays ayant reçu le plus de virements en provenance des autres États sont les suivants : Côte d'Ivoire, Sénégal et Burkina. En valeur, la Côte d'Ivoire est le pays ayant reçu le plus de virements avec 8 473,04 milliards de FCFA, suivi du Sénégal avec 6 448,38 milliards de FCFA et du Burkina avec 5 261,11 milliards de CFA.

Concernant les opérations inter-pays, la Côte d'Ivoire a transmis 8 585,81 milliards de FCFA aux autres États, suivie par le Burkina qui présente 5 820,1 milliards de FCFA et le Sénégal

avec 5 733,71 milliards de FCFA.

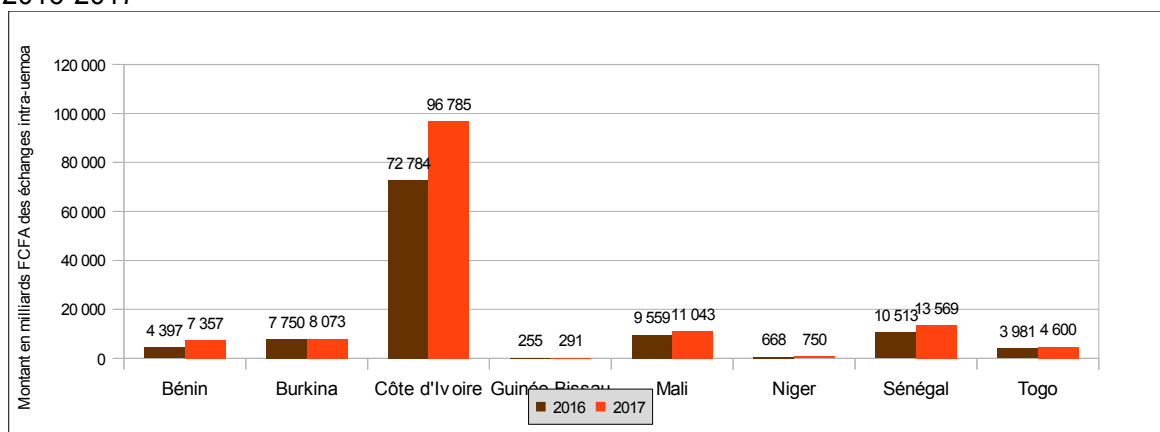
III.2. Évolution des opérations sous-régionales dans SICA-UEMOA

Au cours de l'année 2017, les transactions sous-régionales de faible montant évaluées à 1,03% du total des échanges, sont passées de 109 907 en 2016 à 142 468 en 2017 en volume, en hausse de 22,85%. Les transactions les plus élevées en volume sont recensées en Côte d'Ivoire avec une part relative de 67,93%, au Sénégal avec 9,52% et au Mali à hauteur de 7,75%. S'agissant de la valeur des transactions, on note une progression globale de 23,87% par rapport à 2016. La Côte d'Ivoire représente 36,59% des montants échangés, suivie du Mali avec 20,51% et du Sénégal avec 15%.

En glissement annuel, les échanges inter-pays progressent lentement (+23,88% en 2017) contre 95,41%, 71,52% et 24,97% respectivement en 2014, 2015 et 2016.

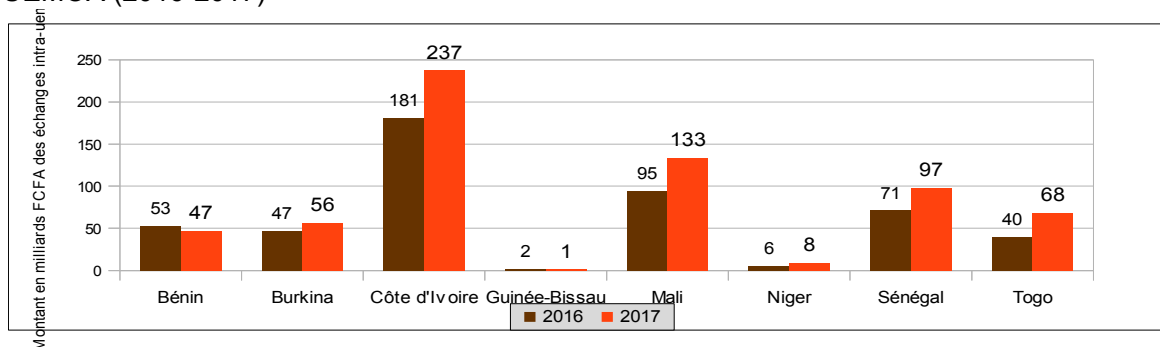
Les graphiques 8, 9 et 10 illustrent l'évolution des transactions inter-pays dans SICA-UEMOA.

Graphique 8 : Évolution par pays du volume des échanges intra-UEMOA dans SICA-UEMOA 2016-2017



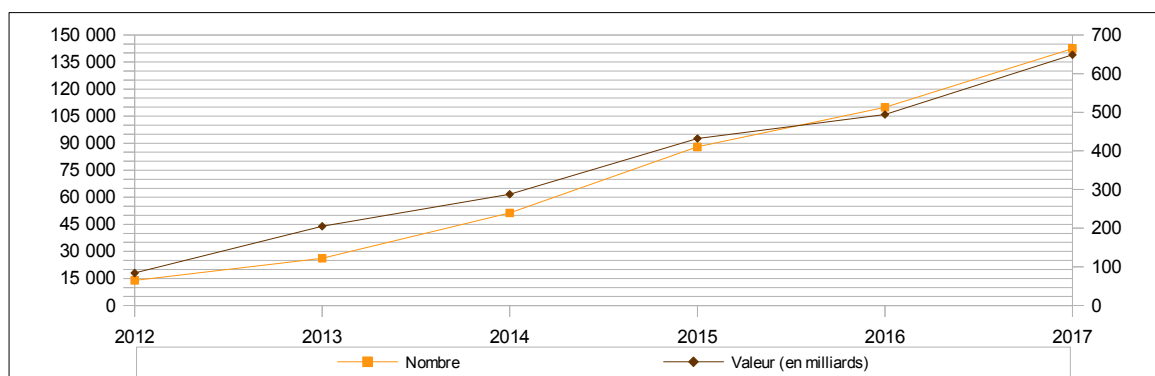
Source : BCEAO

Graphique 9 : Évolution par pays de la valeur des échanges intra-UEMOA dans SICA-UEMOA (2016-2017)



Source : BCEAO

Graphique 10 : Évolution pluri-annuelle des transactions inter-pays dans SICA-UEMOA



Source : BCEAO

IV. Modernisation des paiements des Trésors Publics

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions initié en 2012 pour intégrer les Trésors Publics dans les systèmes de paiement en tant que participants directs, des avancées significatives ont été notées au cours de l'année 2017. En effet, cinq (5) Trésors Publics Nationaux (TPN) sur huit (8) sont désormais directement connectés au système de télé-compensation SICA-UEMOA. Il s'agit des Trésors Publics du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal. En outre, quatre (4) Trésors Publics sont directement connectés à STAR-UEMOA à savoir ceux du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal.

Tableau 5 : Participation des TPN aux systèmes de paiement

Trésor Public	SICA-UEMOA	STAR-UEMOA
Bénin	Oui	Oui
Burkina-Faso	Oui	
Côte d'Ivoire	Oui	Oui
Guinée-Bissau		
Mali	Oui	Oui
Niger		
Sénégal	Oui	Oui
Togo		

Il convient de relever que la participation directe des Trésors Publics aux systèmes de paiement constitue un enjeu important pour la modernisation des circuits de paiement des administrations publiques financières.

Les bénéfices attendus de l'intégration des TPN aux systèmes de paiement portent sur la sécurité des transactions des États, la réduction des délais de traitement de leurs opérations et l'amélioration du recouvrement des impôts au niveau des administrations publiques.

V. Gestion des risques

Dans le cadre de la sécurisation des systèmes de paiement, la Banque Centrale en sa qualité de gestionnaire de SICA-UEMOA et de STAR-UEMOA, assure la continuité des activités à travers la maîtrise des risques opérationnels et financiers.

V.1. Gestion des risques opérationnels

Au titre de STAR-UEMOA, les échanges se sont déroulés de manière globalement satisfaisante, en dépit des perturbations enregistrées dans le fonctionnement du système.

Ces perturbations, relatives à des pannes de certaines composantes matérielles assurant la communication entre les outils de supervision des gestionnaires opérationnels et l'application centrale de STAR-UEMOA, ont entraîné une indisponibilité du système pour les participants.

Par ailleurs, suite à des pannes électriques survenues les 14 septembre et 12 novembre 2017, des indisponibilités du système, de plus de sept (7) heures ont été notées.

Concernant le délai moyen de règlement des opérations, il est passé de 70 à 53 secondes entre 2016 et 2017, grâce notamment aux dispositifs de gestion mis en œuvre pour la prise en charge des incidents liés à certaines applications connexes.

S'agissant de SICA-UEMOA, la migration vers la version 4 a permis de réduire considérablement les pannes précédemment enregistrées sur les composants physiques déployés au niveau des Agences Principales. Toutefois, des dysfonctionnements mineurs ont été relevés. Ils ont porté sur les difficultés d'accès des participants à SICA-UEMOA liées à des anomalies sur leurs routeurs ou leurs plateformes de participation, ainsi que des indisponibilités de leurs systèmes d'information, entraînant des demandes de prolongation des journées d'échanges.

Par ailleurs, les rejets techniques au cours de l'année 2017 se sont établis à 37 260 contre 28 019 pour l'année 2016. Ils sont principalement liés à la présentation tardive des opérations, soit un taux de 0,27% en 2017 contre 0,22% en 2016.

Dans le cadre de la maîtrise des risques opérationnels, la BCEAO a mis en œuvre au cours de la période sous revue des actions en vue d'accroître l'efficacité des systèmes SICA-UEMOA et STAR-UEMOA. Il s'agit de :

- la révision de la convention régissant le Fonds Régional de Garantie du règlement des soldes de compensation de SICA-UEMOA, afin d'intégrer la modification des modalités du calcul des contributions et de déclenchement ou de levée des sanctions des adhérents audit Fonds ;
- l'évaluation des risques de fraude au niveau des systèmes de paiement ainsi que l'identification des pistes d'amélioration du dispositif de prévention et de lutte anti-fraude ;
- l'organisation de sessions de formation décentralisée sur l'ensemble des sites à l'intention des participants aux systèmes de paiement, afin de renforcer leur capacité dans la gestion des opérations au niveau de STAR-UEMOA et SICA-UEMOA.

V.2. Gestion des risques financiers

V.2.1. Analyse de la liquidité et de la fluidité dans STAR-UEMOA

En 2017, la liquidité moyenne des banques dans STAR-UEMOA est ressortie à 1.301,3 milliards de francs CFA contre 1.660,01 milliards de francs CFA un an plus tôt, soit une baisse de 21,6%.

Le taux de rejet pour insuffisance de provision est passé de 2,56% en 2016 à 0,37% en 2017, soit une baisse de 2,19% ramenant ce taux en dessous de la norme maximale de 1%. Ce faible taux durant l'année 2017, est révélateur de l'impact positif des mécanismes de garantie du règlement mis en œuvre dans les systèmes amont à STAR-UEMOA tels que le système monétique et SICA-UEMOA.

Au 31 décembre 2017, le délai moyen mensuel de règlement des paiements dans STAR-UEMOA s'est amélioré. Il est ressorti à 53 secondes contre 70 secondes en 2016. Cette baisse trouve sa justification dans le retour à la normale du fonctionnement du système à la suite des dispositifs de gestion mis en œuvre pour la prise en charge des incidents liés à certaines applications connexes.

La proportion des transactions réglées en moins de 15 minutes a connu une légère hausse à 97% en 2017 contre 96% en 2016 indiquant une baisse sensible des opérations en file d'attente.

V.2.2. Activités du Fonds Régional de Garantie

Au titre de la réévaluation du Fonds Régional de Garantie du règlement des soldes de compensation, le montant de la dotation permanente a été maintenu à 9 milliards de francs CFA à l'instar de l'année 2016. En effet, le niveau des soldes débiteurs issus des résultats de compensation enregistrés au cours de l'année 2016 est stable comparativement à celui de 2015. Il convient de rappeler que la dotation permanente du Fonds est calculée en vue de permettre la couverture d'au moins 80% des soldes débiteurs de compensation.

En 2017, les opérations de couverture des positions débitrices des participants ont généré au titre des commissions, un montant cumulé de 10 739 329 francs CFA contre 4 918 497 francs CFA en 2016, soit une hausse de 118,35%. S'agissant des pénalités, elles s'établissent à 745 808 francs CFA contre 132 113 francs CFA en 2016, portant ainsi le solde du compte du Fonds à 9 085 897 730 francs CFA à fin décembre 2017.

Au titre de l'utilisation du Fonds Régional de Garantie du règlement des soldes de compensation du SICA-UEMOA, l'année 2017 a enregistré soixante-deux (62) avances de trésorerie contre cinquante (50) interventions en 2016, soit une hausse de 24% en volume par rapport à l'année précédente. Ces avances se sont établies à 44 milliards de francs CFA contre 21 milliards de francs CFA en 2016.

Par ailleurs, le concours le plus élevé s'est établi à 5 106 599 234 de francs CFA au profit d'un participant de la Côte d'Ivoire, soit 57% de la dotation permanente¹. La plus faible intervention à 8 096 888 de francs CFA soit 0,09% de la dotation permanente a été octroyée à un participant du Togo.

A fin 2017, le montant moyen des avances est ressorti à environ 710 millions de francs CFA contre 420 millions de francs CFA en 2016 soit une hausse de 69%. Cette progression s'explique d'une part, par la hausse du nombre de bénéficiaires (+6) et des interventions (+12) et, d'autre part, par l'augmentation en 2017 (+95%) du montant des soldes débiteurs à couvrir. Au total, les interventions du Fonds de Garantie ont permis de régler en 2017, 132,5 milliards de francs CFA de soldes débiteurs à la compensation contre 68 milliards de francs CFA en 2016 mettant en évidence la hausse des besoins de liquidité des participants.

Tableau 6 : Répartition des adhérents par pays

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total
Nombre	18	15	30	6	15	12	26	15	137

En terme d'adhésion au cours de l'année 2017, le Fonds régional de Garantie a enregistré cinq (05) nouveaux participants portant le nombre d'adhérent à 137 adhérents contre cent-trente (132) un an plus tôt.

¹ La dotation permanente s'élève à 9 milliards de francs CFA

Au total, le fonctionnement du Fonds Régional de Garantie a permis de réduire les délais de règlement des soldes de compensation et d'atténuer l'impact des risques financiers.

Tableau 7 : État synoptique de l'évolution de l'activité du Fonds de Garantie

	2016	2017	Variation
Nouveaux adhérents	3	5	66,67%
Retrait d'adhérents	1	0	-100,00%
Nombre adhérents	132	137	3,79%
Montant dotation permante (en millions FCFA)	9 000	9 000	0,00%
Nombre interventions	50	62	24,00%
Nombre de bénéficiaires	29	35	20,69%
Valeur interventions (en FCFA)	20 762 945 322	44 036 710 466	112,09%
Montant moyen des avances (en millions FCFA)	420	710	69,05%
Plus forte intervention (en FCFA)	2 913 379 052	5 106 599 234	75,28%
Plus faible intervention (en FCFA)	3 988 654	8 096 888	103,00%
Montant commissions perçues (en FCFA)	4 918 497	10 739 329	118,35%
Nombre d'incidents de remboursement	4	2	-50,00%
Montant pénalités	132 113	745 808	464,52%

V.2.3. Utilisation de l'avance intra-journalière

La Décision du Comité de Politique Monétaire n° 397/12/2010 du 6 décembre 2010 portant règles, instruments et procédures de mise en œuvre de la politique de la monnaie et du crédit de la Banque Centrale ainsi que l'Instruction du Gouverneur n° 001-02-2014 du 19 février 2014 relative aux modalités d'intervention de la BCEAO dans le cadre de la conduite de la politique monétaire, ont fixé les principales règles devant régir le dispositif d'avance intra-journalière, qui est défini comme étant un guichet de refinancement de l'Institut d'émission. Ainsi, l'avance intra-journalière est octroyée sous forme de prise en pension-livrée remboursable avant la fin de la journée.

Le dispositif de l'Avance Intra-Journalière (AIJ) n'est pas fréquemment sollicité par les banques depuis sa mise en production le 29 décembre 2016. En effet, au 15 octobre 2017, soit environ dix (10) mois après le déploiement du dispositif d'AIJ, les opérations ci-après ont été effectuées.

Au titre des AIJ initiées par les participants à partir de leurs plate-formes SAGETIL-UMOA, seules deux (02) opérations ont été effectuées au cours de la période sous revue. Elles ont été réalisées par des participants du Sénégal pour des montants de 2,6 et 5 milliards de francs CFA, et se sont dénouées sans incident.

Le système de paiement STAR-UEMOA a généré automatiquement, deux cent-six (206) ordres à destination de SAGETIL-UMOA pour l'octroi d'AIJ afin de régler des opérations en file d'attente. Toutefois, aucun ordre n'a été satisfait à cause d'une insuffisance de collatéral dédié. En définitive, le dispositif de génération des AIJ par STAR-UEMOA a été suspendu et des réflexions sont menées en vue de redynamiser l'utilisation de cette facilité de crédit.

VI. Renforcement de la satisfaction des clients

Au cours de l'année 2017, les principales actions visant le renforcement de la satisfaction des clients ont porté sur la tenue de séances de travail de la Cellule Régionale de gestion des incidents et du Groupe Utilisateurs Régional.

Il est ressorti de ces rencontres que certaines situations à risques continuent de peser sur l'efficience du fonctionnement des systèmes de paiement. A cet égard, les groupes interbancaires des utilisateurs devront poursuivre leurs réflexions et proposer des actions correctives sur les points ci-après :

- **Au titre de la BCEAO :**
 - organiser au niveau de chaque Direction Nationale, des séances de sensibilisation des participants et des gestionnaires sur la lutte anti-fraude ;
 - procéder à la relecture des conventions SICA-UEMOA et STAR-UEMOA en intégrant la prise en charge des aspects relatifs à la sécurité.
- **Au titre des participants :**
 - poursuivre la mise en place d'une permanence pendant les jours fériés en vue d'assurer la vérification des chèques reçues d'autres pays ;
 - prendre en charge les difficultés liées à la qualité des images scannées (dysfonctionnements des outils de numérisation et des plateformes de participation).
- **Au titre des Groupes Utilisateurs Nationaux :** poursuivre les actions pour la résolution des dysfonctionnements des liaisons du réseau d'accès notamment au Niger et au Togo.

VII. Perspectives

Les actions prévues en 2018 dans le domaine des systèmes de paiement portent notamment sur :

- la poursuite des travaux d'évolution fonctionnelle du système SICA-UEMOA, intégrant des besoins exprimés par les participants en matière de gestion des jours fériés ;
- la poursuite des actions engagées pour la participation directe des Trésors Publics Nationaux du Burkina, de la Guinée-Bissau et du Niger, des Institutions Communautaires de Financement et des Établissements de crédit ;
- l'organisation par les gestionnaires opérationnels des sites distants, de sessions de formation sur les systèmes de paiement à l'intention des participants de leur État, afin de répondre aux besoins exprimés par ces acteurs ;
- l'accompagnement des Systèmes Financières Décentralisés (SFD) en vue de leur accès indirect via les banques, aux systèmes de paiement ;
- la signature par les parties concernées de l'avenant N°1 à la convention sur le Fonds de Garantie de SICA-UEMOA.

